Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260416-D202639-DE

Mairie de Taulé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 avril 2026 à dix-huit heures minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).
Date convocation : 10 avril 2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 20 **Votants** : 23

Étaient présents : CREACH Gilles, Maire de Taulé.

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan
Les conseillers délégués : BOULANGER Régine, DANIÉLOU Céline, HORELLOU Denis, POCHARD Frédéric, SALAUN Benoît

Les conseillers : LE BERR Mickaël, MEUDEC Dominique, MOAL Hélène, LE GUERCH Eric, PAUGAM Sandrine, MARTIN Erwan, CHEVALLIER Carine, DE BLASIO Stefano, KERGUIDUFF Claudine, PERROT Arnaud

Absents excusés : KERSCAVEN François donne pouvoir à CREACH Gilles, BLONS Béatrice donne pouvoir à MEUDEC Dominique, KERBRAT Morgane donne pouvoir à GOARNISSON Aude

Absents :

A été élu secrétaire de séance : Denis LEMEUNIER

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE LOT DU VALLON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-6 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la délibération préalable de reprise anticipée des résultats 2025 pour affectation au Budget Primitif 2026 du budget annexe Lot du Vallon ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260416-D202639-DE

Considérant que le Budget Primitif 2026 du budget annexe Lot du Vallon se présente ainsi :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	40 000,00	47 348,00
INVESTISSEMENT	-	202 257,87
TOTAL	**40 000,00**	**249 605,87**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe Lot du Vallon arrêté tel qu'il suit :

- en section de fonctionnement à 40 000 € en dépenses et à 47 348 € en recettes ;
- en section d'investissement à 0.00 € en dépenses et à 202 257.87 € € en recettes.

Le Maire,
Gilles CREACH

MAIRIE DE TAULE
FINISTÈRE